



Organisations non gouvernementales

Leur rôle dans les commémorations

Le HCR coopère étroitement avec les organisations non gouvernementales (ONG) et apprécie hautement leur appui, leur travail de plaidoyer et opérationnel. Cette coopération se révélera particulièrement important alors que le HCR se prépare à une année marquée par les manifestations d'anniversaire en 2011. Cette brève note donne un aperçu des plans du HCR pour ces commémorations et décrit le rôle que pourraient jouer les ONG.

Aperçu

Plusieurs anniversaires importants auront lieu en 2011. Les instruments juridiques internationaux clés sur la protection des réfugiés et la réduction des cas d'apatridie entreront dans leur soixantième et cinquantième année respectivement, et 150 ans se seront écoulés depuis la naissance du premier Haut Commissaire de la Société des Nations pour les réfugiés.

Le HCR prévoit un certain nombre de manifestations en 2010 et de 2011 afin de commémorer ces anniversaires importants, mettant tout particulièrement l'accent sur les Conventions relatives aux réfugiés et aux apatrides. Ces anniversaires auront lieu tant à Genève que sur le terrain et sont décrites, ci-joint, dans le calendrier préliminaire d'événements. Ces manifestations culmineront par une réunion de niveau ministériel qui se tiendra à Genève les 7 et 8 décembre 2011.

Outre qu'elle offrira une occasion aux Etats d'adhérer aux Conventions relatives aux réfugiés et aux apatrides et/ou de lever toutes leurs réserves, cette réunion au niveau ministériel se proposera deux objectifs primordiaux :

- **Une déclaration des Etats**, parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et au Protocole de 1967 ainsi qu'à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie ainsi que par les Etats qui ne sont pas parties à ces Conventions. Ces engagements permettront aux Etats d'identifier les questions et les défis les plus importants pour eux ainsi que les moyens réalistes de les relever. On s'attend à ce que les Etats prennent des engagements, tant au plan individuel qu'au plan collectif. Leur nature et leur contenu dépendront des problématiques rencontrées dans les contextes nationaux et régionaux particuliers.
- **Un communiqué ministériel** des Etats parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et au Protocole de 1967 ainsi qu'à la Convention de 1961 relative à la réduction des cas d'apatridie. Il s'agira d'une déclaration n'ayant pas force de loi synthétisant les principaux thèmes de discussion abordés au cours des préparatifs de la réunion ministérielle (s'appuyant sur les réunions et les tables rondes d'experts, le Dialogue du Haut Commissaire en 2010 sur les défis de protection, etc.).

Tout au long des commémorations, le HCR s'efforcera d'atteindre trois buts principaux :

- Renforcer le régime de protection existant et promouvoir une nouvelle dynamique de protection. Cela pourrait inclure l'examen de moyens novateurs de combler les lacunes de protection, y compris les moyens d'utiliser de la façon la plus efficace possible les dispositifs de protection ou de coopération régionaux parallèlement aux systèmes d'asile nationaux ;
- Obtenir un appui plus résolu aux Conventions relatives à l'apatridie, y compris de nouvelles adhésions, ainsi qu'une meilleure cartographie de la problématique de l'apatridie et davantage de moyens efficaces d'y faire face ; et
- Sensibiliser davantage le public et instaurer la solidarité avec les personnes déplacées de force et les apatrides moyennant une stratégie de communication visant à influencer l'opinion publique et à élargir l'espace de protection. Ce faisant, on espère que de nouvelles sources de financement pourront être identifiées.

Le rôle des ONG

Les ONG joueront un rôle important tout au long du processus des commémorations et le HCR compte sur leur engagement et leur appui substantiels. En particulier, les ONG seront encouragées à participer activement au Dialogue du Haut Commissaire de 2010 sur les défis de protection ainsi qu'aux consultations de 2011 avec les ONG, et à prendre part aux différentes réunions et conférences tout au long de 2011.

Il est prévu que les ONG soient également invitées à la réunion ministérielle conformément au précédent établi lors de la première réunion ministérielle en 2001. En outre, on espère que les Etats reconnaîtront l'intérêt d'obtenir des idées et des contributions des ONG pour le communiqué ministériel et les engagements des Etats.

Le processus préparatoire pour les engagements sera conduit par les Etats, facilité par le HCR et influencé par les personnes prises en charge. Les ONG pourraient également appuyer ces préparatifs et renforcer la sensibilisation sur le processus d'engagement. Par exemple, certains Etats conduiront des consultations nationales visant à identifier les thèmes des engagements, que les ONG pourraient faciliter moyennant des contributions éventuelles. Le HCR organisera également des consultations avec les femmes et les filles réfugiées dans six pays. Les ONG pourraient également appuyer ce processus.

En général, le rôle attendu des ONG dépendra de la nature et de la portée de leurs activités :

- **Les ONG travaillant sur des thèmes spécifiques pertinents** pourraient lier leur travail actuel aux buts et aux principaux thèmes des commémorations. Par exemple, les ONG travaillant sur les questions de parité pourraient souhaiter défendre la cause de l'élimination d'une discrimination sexiste au niveau du droit pour la mère de conférer la nationalité à ses enfants. Les ONG travaillant sur les droits économiques, sociaux et culturels pourraient prôner un accès

plus large à ces droits pour les réfugiés et les apatrides. Les ONG travaillant sur les questions du racisme et de la xénophobie pourraient décider de lier leurs activités au sort des demandeurs d'asile et des réfugiés. Les ONG pourraient également suggérer des thèmes et des libellés pour des engagements types que le HCR rédigerait pour aider les Etats.

- Les réseaux d'ONG régionales pourraient mobiliser les ONG dans leur région afin de contribuer au processus des commémorations. Ils pourraient également aider les Etats et le HCR à identifier les principaux défis de protection dans leurs régions respectives et suggérer le type d'engagement qui pourrait être pris aux niveaux national et/ou régional.
- **Les ONG nationales** pourraient appuyer le processus en encourageant les Etats à prendre des engagements et à attirer leur attention sur les secteurs éventuels où ces engagements pourraient être le plus utiles. Elles pourraient également aider le HCR et les Etats à entamer des consultations avec les personnes prises en charge.

Le HCR se réjouit par avance de recevoir de nouvelles suggestions intéressantes quant à la façon dont les ONG pourraient contribuer à faire de ces commémorations importantes un succès.

HCR
20 décembre 2010